

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-six le 9 juin à 17h30, les membres du comité syndical se sont réunis en mairie de MALANSAC, sur la convocation qui leur a été adressée par la Présidente le 27 Avril 2026, conformément aux articles L.5211-1 et L 5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales. La séance est ouverte sous la présidence de Madame Morgane RETHO.

Nombre de membres en exercice : 7

Nombre de conseillers présents : 7

Nombre de votants : 7 **Procurations : néant**

Etaient présents : Manuella POUTÉ - François HERVIEUX – Karine RICHARD – Claire MAHE - Ana COILIER – Christophe PLANCQUEEL

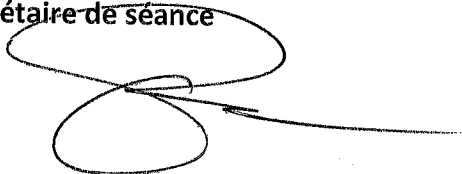
Pouvoir : néant

Secrétaire de séance : Manuella POUTÉ

2026 06 01 APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 23 Février 2026

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité valide le procès-verbal de la séance en date du 23 Février 2026.

Mme Manuella POUTÉ,
Secrétaire de séance



Pour extrait conforme,

Mme Morgane RETHO,
Présidente,



S.I. ECOLES
Mairie de
Malansac
56220
MALANSAC-CADEN